

le flash NEUVILLOIS

N°1 - JUILLET 2020

Brèves du conseil

Le Lundi 25 Mai 2020 à 19 heures, le nouveau Conseil municipal élu le 15 Mars 2020 s'est réuni pour la première séance de Conseil.

Afin de respecter les gestes barrières et distances de sécurité, le conseil municipal s'était réuni dans la salle des fêtes où chaque conseiller était assis sur une table individuelle distante des autres de 2 mètres et chaque conseiller avait pour consigne de porter un masque de protection.

L'ordre du jour portait en particulier sur l'élection du Maire et des Adjointes (voté à l'unanimité au nombre de 3).

Ont été élus :

Thierry MICHEL, Maire de LA NEUVILLE-ROY

Philippe LEFEBVRE, 1° Adjoint ; Thomas LESUEUR, 2° Adjoint ; Édith NUYTENS, 3° Adjointe



Photo prise en janvier 2020

Les conseillers municipaux

En bas de gauche à droite :

Janina WALBRECQ, Alexandra STRAZEL, Annyck KRAL, Édith NUYTENS, Lydia DELAPORTE, Delphine MEYER.

En haut de gauche à droite :

Philippe LEFEBVRE, Thomas LESUEUR, Xavier VAN VOOREN, Patrick LE ROY, Thierry MICHEL, Fabrice BONNARD, Morgan ARMIEL, Bertrand NOÉ, Nicolas VOGT

Merci aux électeurs qui ont voulu témoigner, en cette période difficile, par leur vote leur confiance en notre équipe.

Merci à mes collègues élus qui viennent de me témoigner également toute leur confiance en m'élisant en qualité de maire.

Thierry MICHEL

Pendant la période de confinement

Cette période a été marquée par les règles sanitaires.

Rappelons que l'Agence Postale Communale a dû fermer environ 3 semaines.

Pendant ce laps de temps, *Valentin* et *Catherine* ont assuré la maintenance de la mairie, la continuité du service en matière d'état civil, d'urbanisme et des services à la personne.

Précisons que *Valentin* a été le seul du canton à accepter d'assurer les services de la Poste après la mise en place d'une protection pour assurer la sécurité de chacun.

Un suivi et visites aux personnes âgées ont été assurés.

L'entretien des espaces verts, la mise à disposition des bennes à déchets ainsi que la préparation et distribution de masques ont été réalisés.

L'entretien complet des locaux communaux a été fait intégralement par *Chantal*.

Le marché a continué son activité sous la responsabilité du Maire.

Bientôt un nouveau commerce...

En décembre 2019, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un immeuble rue de Paris pour l'implantation d'un commerce.

Suite à un appel de candidatures, un jeune couple des environs se trouve fortement intéressé par cette opportunité et envisage d'ouvrir une épicerie-boucherie-charcuterie-traiteur.

En conséquence, le conseil municipal a pu faire sa première réunion après confinement, dont l'un des points importants était l'attribution du marché pour la réhabilitation de ce bâtiment.

La date d'ouverture approximative est prévue pour le mois d'octobre...



Bienvenue à Sandra et Sébastien

Ce qu'il s'est passé...

Suite à la pandémie du Coronavirus qui a touché notre pays et plus particulièrement notre département, une période de confinement a été mise en place par le gouvernement. À la sortie de cette crise, il a été demandé à la population de se protéger avec des masques pour les déplacements dans les commerces, administration...

La municipalité a donc mis en place un plan d'actions qui a permis de distribuer des masques à tous les Neuvilleois avant le déconfinement prévu le 11 Mai 2020 :

- Le Samedi 9 mai 2020 : Distribution devant la mairie de 900 masques réutilisables et lavables achetés à une couturière Neuvilleoise que nous remercions fortement de sa réactivité et du respect des délais.

- Le Samedi 16 mai 2020 : Distribution des masques offerts par la région aux habitants de la commune

Le reste des masques non retirés a été déposé chez les particuliers n'ayant pu se rendre à cette distribution.

La municipalité a également effectué un achat groupé avec la Communauté de Communes du Plateau Picard pour des masques jetables dont certains ont été remis aux employés communaux, aux commerces et entreprises locales...



Civisme

DÉFENSE DE DÉPOSER DES ORDURES

Encore une fois nous avons constaté que des débris,
de toute nature, sont régulièrement déposés à proximité
des containers sur les zones de tri.
Nous rappelons qu'à la sortie du village (direction Montiers)
une déchetterie est à la disposition de tous...

**Toute infraction constatée est soumise à amende
suivant l'article R466-2 du code pénal**

... Et les masques qui polluent les rues...

Sachez que les masques mettront de 100 à 500 ans pour se dégrader !

L'article 8 de l'arrêté communal du 7 janvier 2002, stipule : "Il est expressément interdit de laisser les animaux déposer leurs déjections sur les trottoirs, les allées piétonnes, parcs, jardins publics, aires de jeux ou tout autre lieu où ils causeraient des problèmes d'hygiène ou de sécurité.

En tout état de cause, tout dépôt de déjections animales dans les lieux prohibés, devra être récupéré par le détenteur de l'animal."



BRUITS DE VOISINAGE

Selon l'arrêté préfectoral en date du 15 Novembre 1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique

Autorisés aux horaires suivants :

- Du **lundi au vendredi** de **8 h à 12 h** et de **13 h 30 à 19 h 30**
- Les **samedis** de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h**
- Les **dimanches et jours fériés** de **10 h à 12 h**

BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental **INTERDIT** tout brûlage à l'air libre de déchets, y compris les déchets verts assimilés à des déchets ménagers. Si les services départementaux de lutte contre l'incendie sont amenés à se déplacer, leur intervention sera facturée aux contrevenants.

Le Regroupement Pédagogique Concentré



Débutés à l'automne 2018, les travaux du groupe scolaire se sont terminés fin février 2020 quelques jours avant l'arrivée des premiers élèves. La commission sécurité présidée par Madame Mangeard, secrétaire générale de la sous-préfecture de Clermont et le Lieutenant Populaire, chef de service au groupement prévention s'est réunie le 27 février, malgré les quelques centimètres de neige tombés ce matin-là, la commission a pu se tenir et rendre un avis favorable à l'ouverture. C'est en effet **le 2 avril 2020**, que l'ouverture des portes à 8h45 a permis aux 87 élèves des classes de Pronleroy et de Léglantiers de prendre leur quartier dans leurs nouvelles classes.

S'en est suivie la crise sanitaire du Coronavirus avec la fermeture des écoles de l'Oise dès le 9 mars. Toutes les équipes du périscolaire ont profité de cette période pour faire les cartons et effectuer le déménagement du périscolaire ainsi que de la cantine de La Neuville-Roy dans les nouveaux locaux.

Puis suite aux directives et en solidarité pour les personnels soignants, les équipes enseignantes et les équipes périscolaires se sont organisées pour accueillir dès **le 16 mars** les enfants prioritaires dans une classe du RPC. De 8 à 15 enfants ont été ainsi accueillis chaque jour de la semaine pour permettre à leurs parents d'être disponibles pour assurer leur mission.

Bien entendu, cette période de confinement a chamboulé le planning prévu pour le déménagement des classes.

Après les annonces présidentielles mi-mai, et après plusieurs réunions avec l'équipe enseignante, la décision a été prise de ne pas rouvrir les écoles dans la précipitation. Le protocole sanitaire a ainsi été rédigé pour notre regroupement pour une réouverture des écoles **le 2 juin** avec une organisation particulière (2 jours par semaine en alternance) pour permettre le respect du protocole. Ce sont environ 70 élèves qui ont retrouvé leur enseignant. **Depuis le 22 juin**, le protocole ayant été allégé, tous les élèves sont accueillis dans leur classe à temps complet.

Cette année qui se voulait particulière avec l'ouverture du regroupement, l'a été davantage avec la gestion de la crise COVID. Mais heureusement, le RPC a pu ouvrir juste à temps pour tester et mettre au point l'organisation, mais aussi pour assurer la réception administrative du bâtiment et la poursuite des dossiers de financement.

Dernière étape et pas des moindres pour cet été, le déménagement des classes de Montiers et de La Neuville-Roy pour préparer la rentrée prochaine à 11 classes dans ce nouvel équipement.

Le 30 juin, les élèves de CM2 étaient conviés avec leurs parents à la cérémonie de remise des diplômes.

Moment pour féliciter les élèves pour leur parcours au sein du regroupement et pour les encourager dans la poursuite de leur scolarité au collège.

Chaque élève s'est vu remettre une calculatrice scientifique offerte par le syndicat et un livre des fables de la Fontaine remis par l'Éducation Nationale.



le mouvement
E. Leclerc



En partenariat avec les centres Leclerc, cette année nous réitérons l'action "**Nettoyons la Nature**"

Rendez-vous le :

Samedi 26 septembre à 9h devant la mairie

VENEZ NOMBREUX

Informations

Nouveaux arrivants :

Nous invitons les nouveaux arrivants, qui ne se sont pas encore fait connaître, de bien vouloir venir en Mairie munis du livret de famille afin de mettre à jour notre fichier population, pour prévoir, entre autre, le Noël de leurs enfants, venir rencontrer les élus lors d'une permanence et retirer le kit du "nouvel arrivant".

Propreté de nos trottoirs :

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage, et à l'enlèvement de tous les débris qui obstruent les bouches avaloirs au droit de leur propriété et le démaillage des trottoirs...

Canicule :



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes :





N'oubliez pas notre site internet où vous retrouverez toutes les informations du Flash et bien d'autres encore...

Notre adresse : <http://www.laneuvilleroy.fr>



Annulations des festivités locales 2020 :

En raison de la crise sanitaire actuelle et compte tenu des difficultés d'organisation de ces manifestations (*retraite aux flambeaux, feu d'artifice, centre aéré, ball trap, tournoi de pétanque...*), nous avons le regret de vous informer que ces événements ne pourront avoir lieu cette année.

Fermetures période vacances :

Boulangerie-Pâtisserie LOVIN	Fermeture probable en septembre
Café D'Lys	Fermeture du 15 au 30 août
Nathalie Coiffure	Fermeture du 27 juillet au 3 août
Beauty Zen Institut (chez Lilou)	Fermeture probable en septembre
Kebab Mr AKKUS Aziz	Non communiqué
Mairie	Fermeture du 27 juillet au 16 août
Agence Postale Communale	Non communiqué

URBANISME

Une demande d'autorisation doit être déposée pour tout projet de construction, modification de façade, changement de menuiseries, changement de toiture, changement de destination, création d'une piscine, installation ou changement de portail-clôture, démolition partielle ou totale, pose d'enseigne.

Tous les dossiers sont transmis à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et soumis à un avis conforme ou avis simple. Dans le cas d'un avis conforme, la mairie ne peut s'y soustraire et doit suivre cet avis.

Recevoir un avis simple ou conforme de l'Architecte des Bâtiments de France **ne vaut pas décision**, il faut attendre l'arrêté de l'autorité municipale pour connaître également le bien-fondé de la demande par rapport au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et pour commencer les travaux.



État civil

Ils nous ont quittés

*Décembre : M. José-Luis PONZ
Janvier : M. Lionel DUCASTEL,
Mme Françoise GARNIER, Mme
Aline BOUDINEAU
Avril : M. Fabrice BRAGARD*

Bienvenue à :

*Décembre : Camille PUDELKO-
CHIVOT, Romy LACOURTE
Mars : Rayan GAUVIN, Abel
BARSAMIAN-DANTAS,
Jennah ABDELLI*

CONCOURS PHOTO

Concours photo : "Vous, pendant le confinement"

L'occasion de revenir sur ce qui vous a manqué ou marqué, ou sur la manière dont vous avez occupé cette parenthèse inattendue.

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs de la commune.

Les clichés doivent être envoyés entre le 10 juillet et le 15 septembre, par courriel, au format numérique à : communication@laneuvilleroy.fr

Un jury composé d'élus sélectionnera les trois meilleurs clichés, et un prix du public sera attribué.

Le vote se fera par internet sur le site de laneuvilleroy.fr

Les œuvres primées seront exposées au public à l'occasion des journées européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre. Des prix seront remis aux gagnants.

Travaux



Abri bus

Réparations et consolidation



Place de l'église

Embellissement avec pavage de la place
Pose de lampadaires
Places de parking
Installation de bancs
Accès handicapés à l'église
Élargissement du parvis pour améliorer la sécurité



Rénovation
de 2 appartements
début septembre

Rénovation
d'un logement par
les agents
municipaux



Commission de rédaction et mise en page : Thierry MICHEL,
Philippe LEFEBVRE, Édith NUYTENS, Thomas LESUEUR, Lydia DELAPORTE, Delphine MEYER
Tirage : Mairie de la Neuville-Roy - Responsable de la publication : Mairie de la Neuville-Roy